HK/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N°2024- PRES-TRANS/PM/ MESRI/MFPTPS/MEFP portant création d'emplois à l'Université Norbert ZONGO

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CFn° 00030 du 15/01/2024

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Vu la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ; <
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2018-0085/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 février 2018 portant changement de dénomination de l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2021-0264/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 20 avril 2021 portant approbation des statuts de l'Université Norbert ZONGO;
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des

- enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche ;
- Vu les vingt-quatre (24) copies légalisées d'attestations d'inscription des enseignants-chercheurs de l'Université Norbert ZONGO à la 45^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2024;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé à l'Université Norbert ZONGO, au titre de l'année 2023 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 45ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023, vingt-quatre (24) emplois de l'Enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - I. Sept (07) emplois de professeur titulaire répartis comme suit :
 - 1) trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Psychologie cognitive des apprentissages;
 - un (01) emploi en Sciences du langage;
 - un (01) emploi en Philosophie.
 - 2) trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST) dont :
 - un (01) emploi en Chimie: Chimie physique (Electrochimie);
 - un (01) emploi en Mathématiques : Algèbre ;
 - un (01) emploi en Informatique.
 - 3) un (01) emploi en Politique économique à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG).
 - II. Six (05) emplois de maître de conférences répartis comme suit :

- 1) trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Archéologie;
 - un (01) emploi en **Géographie physique**;
 - un (01) emploi en **Philosophie**;
- 2) deux (02) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST) dont :
 - un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées (Recherche opérationnelle) ;
 - un (01) emploi en Entomologie.

III. douze (12) emplois de maître-assistant répartis comme suit :

- 1) trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH) dont :
 - un (01) emploi en Psychologie de l'éducation et de développement;
 - un (01) emploi en Histoire des relations internationales;
 - un (01) emploi en Sciences de l'information.
- 2) deux (02) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG) dont :
 - un (01) emploi en Economie du développement;
 - un (01) emploi en Economie agricole.
- 3) deux (02) emplois en Physique: Géophysique externe à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST).
- 4) un (01) emploi en Génie électrique à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).
- 5) quatre (04) emplois au Centre Universitaire de Manga dont :
 - un (01) en Sociologie Politique;
 - un (01) en Anthropologie;
 - un (01) en Sociologie Urbaine et du Changement Social;
 - un (01) en Génétique et amélioration des plantes.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 janvier 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Adiima THIOMBIANO

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO